

Saint-Hubert, le 23 mai 2023

M. Christian Dubé
Ministre de la Santé
ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet : mémoire concernant le projet de loi n° 15 - Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace

Monsieur le ministre,

Airmedic a pris connaissance des modifications prévues à la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (LSPU) dans le projet de loi n° 15, notamment des dispositions concernant la gouvernance des centres de communication santé (CCS) et la possibilité de faire des projets expérimentaux. Nous souhaitons vous faire part de quelques remarques et recommandations en lien avec ces modifications.

Tout d'abord nous souhaitons vous informer qu'en 2019, les centres de communication santé (CCS) ont reçu l'interdiction formelle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)¹ de ne pas collaborer avec des entreprises héliportées comme Airmedic.

Ainsi, lors d'appels placés au 911 vers les CCS par des personnes en détresse médicale ou autre, il n'est pas possible pour les CCS de collaborer sur des appels ou d'effectuer des demandes à notre centrale. Cette interdiction pénalise nos membres particuliers, corporatifs et même gouvernementaux (ex : Hydro-Québec, SOPFEU, ministère de l'Environnement, etc.) qui paient pour nos services et qui pourraient se faire évacuer plus facilement et rapidement, sans monopoliser des ressources de l'État.

L'interdiction touche aussi les non-membres qui pourraient avoir besoin de nos services d'évacuation, surtout que le Québec ne dispose pas d'un programme public de transport préhospitalier d'urgence par hélicoptère.

En fait, les transporteurs aériens offrant des services médicaux intégrés avec la capacité d'atterrir de jour comme de nuit dans des endroits isolés ne peuvent être sollicités officiellement par les CCS, les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) régionaux, les corps policiers et des services de pompiers.

Pourtant, dans certaines circonstances particulières, nous pourrions venir en support aux organisations publiques pour secourir des gens. En fait, nous le faisons déjà, mais dans un système désorganisé, non structuré et parallèle.

Par exemple, Airmedic reçoit régulièrement des appels à l'aide d'organisations comme la Sûreté du Québec (SQ) qui nous réfèrent des appels pour lesquels nos services d'évacuation en terrain isolé pour les ambulances, mais qui ne sont pas déployés par

manque d'autorisation ou de financement. Pensons aux inondations, aux feux de forêt, aux carambolages ou accidents sur des routes difficiles d'accès.

Malgré ces circonstances, nous allons toujours porter secours aux personnes en détresse et sauver de vies, malgré l'absence d'un protocole plus officiel.

Nous saluons l'engagement du gouvernement d'implanter prochainement un programme de transport médical interhospitalier par hélicoptère dans toute la province, mais celui-ci n'est pas destiné aux évacuations préhospitalières.

Concrètement, nous recommandons au gouvernement d'autoriser les CCS, les SUMI et toutes autres organisations que le gouvernement déterminera, à collaborer avec des fournisseurs externes comme Airmedic dans certaines circonstances complexes et chrono-dépendantes, tout en laissant au CCS le contrôle des appels. Cela pourrait être déterminé par un règlement du ministre.

Nous ne voulons pas remplacer les CCS ou nous substituer à ceux-ci, mais établir un corridor de services et un protocole encadré.

Le manque de collaboration entre les CCS et dicté par le MSSS porte préjudice à des patients en situation d'urgence. Nous pensons que projet de loi n° 15 est une opportunité de clarifier les protocoles au bénéfice des patients. Nous vous invitons à revoir la directive du MSSS. Pourquoi ne pas établir un véritable filet de sécurité lors de situations exceptionnelles ?

Nous sommes disposés à collaborer avec le gouvernement et nous pouvons également former les intervenants des CCS et les équipes sur le terrain (pompiers, SQ, etc.) pour une collaboration optimale et sécuritaire. Nous sommes prêts à travailler étroitement avec tous les intervenants et devenir un partenaire régulier des services préhospitaliers et de sécurité publique afin d'offrir des transports rapides, sécuritaires et surtout, sauver des vies.

En vous remerciant pour votre attention et votre collaboration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis-Philippe Loiselle Fortier'.

Louis-Philippe Loiselle Fortier

Vice-président, initiatives stratégiques et développement des affaires

